

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1319

présenté par

M. Ott, M. Falorni, Mme Panonacle, Mme Maud Petit et Mme Poussier-Winsback

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
